Légende: PAG

- Parcelle cadastrale / immeuble (1)
- Parcelle / immeuble en réalisation (2)
- Délimitation du degré d'utilisation du sol
- Délimitation de la zone verte

Zones urbanisées ou destinées à être urbanisées

HAB-1	Zone d'habitation 1
HAB-2	Zone d'habitation 2
MIX-v	Zone mixte villageoise
MIX-r	Zone mixte rurale
BEP	Zone de bâtiments et d'équipements publics
BEP-éq	Zone de bâtiments et d'équipements publics - équipements
ECO-c1	Zone d'activités économiques communale type 1
REC	Zone de sport et de loisir
REC-aj	Zone de sport et de loisir - aire de jeux
REC-ca	Zone de sport et de loisir - camping
SPEC-db	Zone spéciale - dépôt de bois
SPEC-st	Zone spéciale - station service
JAR	Zone de jardins familiaux

PAP NQ / ZAD - Réference du Schéma directeur

PAP NQ/ZAD - Réf. SD		Dénomination de la ou des zones	
COS	max.	CUS	max. / min.
CSS	max.	DL	max. / min.

Représentation schématique du degré d'utilisation du sol pour les zones soumises à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"

Zone verte

AGR	Zone agricole
FOR	Zone forestière (3)
VERD	Zone de verdure

Zones superposées

- PAP approuvé par le Ministre de l'Intérieur, à titre indicatif
- Zone soumise à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"
- Zone d'aménagement différé
- Zone de servitude "urbanisation"
  - IP — Servitude "urbanisation - intégration paysagère"
  - IP-j — Servitude "urbanisation - intégration paysagère jardin"
  - IP-db — Servitude "urbanisation - intégration paysagère - spéc- dépôt de bois"
  - P — Servitude "urbanisation - paysagère"
  - C — Servitude "urbanisation - mesures compensatoires"
  - CV — Servitude "urbanisation - coulée verte"
  - CE — Servitude "urbanisation - cours d'eau"
  - EN — Servitude "urbanisation - éléments naturels / arbre"
  - Pé — Servitude "urbanisation - stationnement écologique à ciel ouvert"
  - EL — Servitude "urbanisation - entrée de localité"
  - IT — Servitude "urbanisation - intégration topographique"
- Secteur protégé de type "environnement construit" - C
  - Construction à conserver (4)
  - Gabarit d'une construction existante à préserver (4)
  - Alignement d'une construction existante à préserver (4)
  - Mur à conserver (4)
  - Petit patrimoine à conserver (4)
- Zone de risques de glissement de terrain (14)
- Zone de bruit (5)
- Couloir pour projets de mobilité douce
- Couloir pour projets d'écoulement des eaux pluviales
- Couloir pour projets de canalisation pour eaux usées
- Zone d'extraction (15)

Zones ou espaces définis en exécution de dispositions légales, réglementaires ou administratives spécifiques relatives:

- à l'aménagement du territoire
  - **Plans directeurs sectoriels - PDS** (17)
  - PDS Paysages (PSP):
    - Zone de préservation des grands ensembles paysagers (GEP)
    - Coupure verte (CV)
- à la protection de la nature et des ressources naturelles
  - Zone protégée d'intérêt national - réglementée (6)
  - Zone protégée d'intérêt national - non réglementée (7)
- à la protection des sites et monuments nationaux
  - Immeubles et objets classés monuments nationaux (8)
  - Immeubles et objets inscrits à l'inventaire supplémentaire (8)
- à la gestion de l'eau
  - Zone inondable - HQ10 (9)
  - Zone inondable - HQ100 (9)
  - Zone inondable - HQ extrême (9)
  - Zones de protection d'eau potable (12)

Indications complémentaires (à titre indicatif)

- Biotopes protégés (relevé non exhaustif) (10)
- Art 17 / Art 21 — Habitats d'espèces protégées Art 17 + Art 21 (relevé non exhaustif) (11)
- Terrains avec des vestiges archéologiques majeurs connus méritant une protection et une conservation durable (13)
- Terrains avec des vestiges archéologiques connus ou indices, à étudier avant altération ou destruction (13)
- Pa — Passage (16)
- Circulation et stationnement
- Cimetière
- Piste cyclable nationale (3)
- Cours d'eau / Eaux stagnantes (3)
- Courbes de niveau, équidistance 5 m (3)
- Conduites électriques aériennes (3)
- Limite de la commune (3)

(1) *Administration du Cadastre et de la Topographie, Plan cadastral numérisé (PCN) - Exercice 2016*
(2) *Mise à jour, AC Bettendorf et Z+B*
(3) *Base de Données Topo-Cartographique (BD-L-TC) - ACT, Luxbg. 2015*
(4) *Service des sites et monuments nationaux, AC Bettendorf et Z+B*
(5) *MDDI - Environnement, Cartographie du Bruit, 2016 / Route principale et Rail (LDEN) ≥ 60dBA*
(6) *Zones protégées d'intérêt national (réserves naturelles et réserves forestières intégrales) conformément à la loi modifiée du 19 janvier 2004* concernant la protection de la nature et des ressources naturelles
(7) *MDDI - Environnement, Administration des Eaux et Forêts, Service de la conservation de la Nature* ZPIN à déclarer "Zones proposées par le 2ième Plan national pour la Protection de la nature (PNPN2) de 2017"
(8) *Service des sites et monuments nationaux (Mémorial B - no 35 du 19 mai 2009, update 15.04.2019)*
(9) *Mémorial A N° 189 du 21 avril 2022 Règlement grand-ducal du 30 mars 2022 déclarant obligatoires les cartes des zones inondables et* les cartes des risques d'inondation pour les cours d'eau de la Sûre inférieure, de l'Ernz blanche et de l'Ernz noire
(10) *Cadastre des biotopes protégés, MDDI-Environnement, 2008* Innenkartierung der geschützten Biotope im Innen- und Ortsrandbereich der Gemeinde Bettendorf, Zeyen+Baumann, 2009 et 2010 sur la base de la loi modifiée du 19 janvier 2004 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles
(11) *Structures et surfaces soumises aux dispositions de l'article 17 et /ou de l'article 21 et de l'article 27 de la loi du 18 juillet 2018 concernant la* protection de la nature et des ressources naturelles
(12) *Règlement grand-ducal du 2 octobre 2018 portant création de zones de protection autour des captages d'eau souterraine à Bettendorf et Gilsdorf* situées sur le territoire de la commune de Bettendorf
(13) *Centre National de Recherche de l'Archéologie CNRA, octobre 2016*
(14) *MDDI - Administration des Ponts et Chaussées, Service géologique*
(15) *MDDI - Environnement, Zone d'Extraction - N/Réf.: 56096-M CD/mow, 30 juillet 2018*
(16) *Convention Carrières Feidt S.A. et commune de Bettendorf*
(17) *Règlement grand-ducal du 10 février 2021 rendant obligatoire le plan directeur sectoriel « paysages »*

Commune de Bettendorf

Plan d'aménagement général

approbation définitive 21 décembre 2022

Référence: 72C/014/2019
Le présent document appartient à ma décision d'approbation du: 21.12.2022
La Ministre de l'Intérieur
Taina Bofferding

- Vote du conseil communal le 23 et 30 mars 2022
- Approbation définitive de la Ministre de l'Intérieur en date du 21 décembre 2022, réf.: 72C/014/2019
- Arrêté de la Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable en date du 09 septembre 2022 , réf. : 86789/CS-mb

Brouderbuer, Tschiddeschmillen, Clemenshaff, Mouschbierg, Soisselbach

ZEYEN BAUMANN
URBANISME / AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE / ENVIRONNEMENT / GÉNIE CIVIL
Zeyen+Baumann sàrl
9, rue de Steinsel
L-7254 Bereldange
T +352 33 02 04
F +352 33 28 86
www.zeyenbaumann.lu

N

échelle 1:2.500

décembre 2022